

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2014

Le onze juillet deux mille quatorze, à douze heures, les membres du Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole se sont réunis à Bressuire, sous la présidence de Madame Marie JARRY, suite à la convocation faite le 7 juillet 2014.

Étaient présents (12 sur 15) : Marie JARRY – Jany ROUGER – Thierry BOISSEAU – Martine CHARGE-BARON – Jean-Paul GODET – Pierre-Yves MAROLLEAU – Emmanuelle MENARD – Yves MORIN – Philippe ROBIN – Dominique TRICOT – Claude MARCHAIS – Marius NOIRAUT.

Votants (12 sur 15)

Étaient excusés (3 sur 15) : Michel PITORIN – Denis PAPIN – Dominique PAQUEREAU

Il a été en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : Philippe ROBIN

I- CREATION D'UN CHSCT COMMUN CAG, CIAS A2B ET REGIES

Considérant l'intérêt de disposer d'un C.H.S.C.T. unique compétent pour les agents de l'E.P.C.I., du CIAS et des deux régies personnalisées ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2014 :

- CAG : 390 agents,
- CIAS : 138 agents,
- Régie OT : 7 agents,
- Régie Bocapole : 8 agents

permettent la création d'un C.H.S.C.T. commun ;

Considérant l'avis préalable recueilli auprès des organisations syndicales représentées dans la collectivité ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la création d'un C.H.S.C.T. commun compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération ainsi que pour les agents du CIAS et des régies OT et Bocapole lors des élections professionnelles 2014.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBRER, DECIDE, à l'unanimité :

DE CREER un C.H.S.C.T. commun entre l'Agglomération, le CIAS et les régies personnalisées Office de Tourisme et Bocapole, rattachés ;

DE FIXER le C.H.S.C.T. auprès de la Communauté d'Agglomération ;

DE FIXER la répartition des sièges entre la collectivité et ses établissements à raison de :

- 3 sièges pour la Communauté d'Agglomération ;
- 1 siège pour le C.I.A.S. ;
- 1 siège pour l'ensemble des régies personnalisées.

D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

II- CREATION D'UN CT COMMUN CAG, CIAS A2B ET REGIES

Il est précisé aux membres du Conseil d'Administration qu'en vertu des dispositions susvisées, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants respectifs de la Communauté d'Agglomération, du Centre Communal d'Action Sociale (CIAS) rattaché, et des Régies Personnalisées Office de Tourisme et Bocapole, de créer un seul Comité Technique compétent pour tous les agents des dites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération, du CIAS et des deux régies personnalisées ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2014 :

- CAG = 390 agents,
- CIAS = 138 agents,
- Régie OT = 7 agents,
- Régie Bocapole = 8 agents

permettent la création d'un Comité Technique commun ;

Considérant l'avis préalable recueilli auprès des organisations syndicales représentées dans la collectivité ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération ainsi que pour les agents du CIAS et des régies OT et Bocapole lors des élections professionnelles 2014.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECISE, à l'unanimité :

DE CREER un Comité Technique unique entre la Communauté d'Agglomération, le CIAS et les régies personnalisées Office de Tourisme et Bocapole, rattachés ;

DE FIXER le Comité Technique auprès de la Communauté d'Agglomération ;

DE FIXER la répartition des sièges entre la collectivité et ses établissements à raison de :

- 3 sièges pour la Communauté d'Agglomération ;
- 1 siège pour le C.I.A.S. ;
- 1 siège pour l'ensemble des régies personnalisées.



Régie Bocapole

Route de Thouars - Espace Bocapole
BP 30090 - 79302 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 78 58
Fax : 05 49 81 78 48
bocapole@bocapole.fr
www.bocapole.fr

Siren : 287 900 369 - Siret : 287 900 369 00011 - APE : 9004Z



D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Philippe ROBIN

La Présidente

Marie JARRY

